Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 63 (1955)
Heft: 3

Artikel: Le service de renseignements de LL.EE. en juillet 1791
Autor: Delhorbe, Cécile-René
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-48715

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le service de renseignements de LL. EE. en juillet 1791

Le recueil de pièces de 1791 où se trouve cette correspondance figure dans le petit lot des dossiers récupérés en 1954 des Archives Nationales françaises par les soins de M. Alfred Rufer, l'historien bernois bien connu [1]. Emporté, pêle-mêle avec d'autres par les vainqueurs de 1798, il y fut lancé, puis oublié.

Il semble avoir été réuni un peu au hasard. Pourquoi tel cas de 1791 y figure-t-il, tel autre pas? Pourtant les actes et les lettres qui s'y trouvent semblent bien avoir eu un possesseur commun, Gabriel-Albert d'Erlach de Spiez, le bouillant bailli de Lausanne, et la politique militaire et diplomatique y tient, relativement, plus de place que les événements locaux.

Les lettres, ou rapports, dont il s'agira ici, ont été adressées au baron d'Erlach par le colonel Jean-Pierre-Samuel Roland [2], de Romainmôtier, qui dirigeait alors les troupes dites « du cordon », c'est-à-dire de couverture-frontière, du Jura actuellement vaudois. Ses fonctions y étaient triples. Militaires, certes, mais pour le commandement d'une force armée insignifiante, tant que le danger proprement militaire le restait. Elles étaient aussi douanières. Mais elles étaient surtout policières. Investi de toute la confiance de LL.EE. le colonel Roland devait arrêter les libelles « inflammatoires » envoyés par les « patriotes » suisses de Paris aux Vaudois et Bernois gémissant sous le joug et faire parler leurs éventuels porteurs ou colporteurs sur les expéditeurs ou les destinataires ; il devait encore, grâce au réseau d'amis et de connaissances qu'il avait en Franche-Comté, renseigner ses

---

[1] Aux Archives d'Etat de Berne, il est encore enregistré sous son numéro des Archives nationales AF* III 292.

[2] 1730-1813. Sa fidélité lui a valu une récompense du gouvernement bernois. Voir entre autres A.C.V. Bu 22 (I).

supérieurs sur les événements et l'opinion dans le nouveau département du Doubs. Bref, de Romainmôtier, le colonel Roland dirigeait un des plus importants secteurs de l'Intelligence Service des Bernois.

Au début de l'été 1791, le flot des libelles, relativement endigué, donnait moins d'inquiétudes qu'en automne 1790, lors de la révolte du Bas-Valais. C'est donc sans émoi que le colonel Roland reçut, le 18 juillet, du bailli de Lausanne l'ordre d'avoir à surveiller un Fribourgeois mal pensant, nommé Chaperon [1], annoncé comme devant traverser le Jura avec des acolytes, et peut-être chargé de littérature incendiaire.

Roland donnait ses ordres sans trop se hâter, quoique la lettre, écrite à Lausanne le 15, eût tardé en route, quand une seconde lettre, sensationnelle celle-là, lui fut apportée par un courrier spécial de la maréchaussée de Lausanne. Le bailli y annonçait au colonel que son propre assesseur, Ferdinand-Antoine Rosset, ainsi que le capitaine Albert-George Muller de La Mothe, membre du CC, s'apprêtaient à passer la frontière du Jura. Le bouillant bailli devait rapprocher cette expédition suspecte des tout récents banquets des Jordils et de Rolle auxquels Rosset et Muller avaient pris part tous les deux. Muller, en uniforme de capitaine, s'y était même spécialement distingué en prenant la tête d'un cortège de « patriotes » en liesse qui chantaient le *Ça ira*. Erlach pouvait donc supposer ces révolutionnaires excités partis à la recherche des « secours de l'Etranger » dont parle la circulaire bernoise du 24 septembre suivant.

Roland bondit. Il s'agissait de veiller à toutes les issues ! [2] « Je fis partir mon fils [3] de grand matin pour La Vallée » (de Joux, naturellement !) « avec des instructions sur la manière dont il devait se comporter au cas où les deux voyageurs... eussent dirigé en droiture leurs pas de ce côté-là, et moi je restai de

---

[1] Un ancien Cent Suisse de ce nom a présidé le Club helvétique quelque temps en 1790. Il ne fait probablement qu'un avec le Chaperon qui fut un des signataires de la pétition de Laharpe au Directoire, le 9 décembre 1797.

[2] Lettre datée de Romainmôtier, le 20 juillet 1791.

[3] Roland en a eu trois. Il s'agit sans doute de l'un de ceux qu'il fit entrer plus tard au service de S.M. Britannique : Marc-Albert-Victor et Jean-Georges, nés en 1768 et 1770.

Piquet ici » (à Romainmôtier) « pour prendre des mésures en conséquence ».

Si Rosset et Muller passent par Romainmôtier, se disait Roland, ils s'arrêteront chez Glayre ! C'est là en effet qu'il trouva « ces deux Messieurs ».

« Ils arrivèrent environ 2 heures du matin (?) et trouvèrent ce bon Père de famille très affecté d'un malaise qu'éprouvait son Epouse et à laquelle il donna ses soins fort assiduement toute la journée, en sorte qu'il ne put voir sa Compagnie que par de petites apparitions qu'il faisait de tems en tems. Je montai chez lui sous le prétexte de m'informer de l'état de la nouvelle accouchée et de son nouveau-né. »

La nouvelle accouchée, c'est Mme Maurice Glayre, née Marie de Crousaz, fille du colonel au service de Hollande Jean-Louis de Crousaz, et de Mme Susanne Roux, Anglaise [1]. Le nouveau-né, c'est Stanislas-Sabin Glayre, filleul du roi Stanislas Poniatowski et de Mlle Sabine de Cerjat [2]. Mais, si ces indications d'état-civil suffisent pour la mère et l'enfant, le cas « du bon père de famille », Pierre-Maurice Glayre, ancien conseiller du roi de Pologne (qui l'avait fait chevalier et non comte comme prétend une généalogie Crousaz), donne plus à penser. Quelles étaient, l'été des banquets, les idées politiques de ce haut dignitaire de la franc-maçonnerie, destiné à présider la première Assemblée nationale vaudoise ? Dans une lettre écrite en 1804 à Zschokke, il assurait avoir toujours été opposé aux idées de révolution et il louait fort le « gouvernement ferme et doux » des Bernois [3]. Cependant il a assisté au banquet des Jordils et personne n'a jamais signalé aucune protestation de sa part. Le portrait qu'en fait Roland est ironique, certes, et il est plus que probable que cet « aristocrate » fidèle ne voyait pas en lui un frère, mais il n'indique pas non plus quelque trait de connivence inquiétant entre lui et les voyageurs suspects.

---

[1] A.C.V., Eb 110/3. Le mariage est du 3 juillet 1787. Mme Glayre était fille de Jean-Louis de Crousaz, colonel au service de Hollande et de Madame Suzanne Roux, Anglaise (?). Un Jean-Daniel Roux, époux d'une Hélène-Catherine-Marie Mandrot, a été officier au service d'Angleterre mais il ne peut être le grand-père de Mme Glayre.

[2] Né à Romainmôtier le 6 juillet 1791, baptisé le 11 août. A.C.V. Eb 116/6.

[3] L'original est à Aarau. Il en existe une copie à la Bibliothèque Cantonale vaudoise, Mss J 538. Voir aussi A.C.V., Fonds Glayre, Hn 485.

Glayre était en étroites relations personnelles avec l'un d'eux. Il avait été le précepteur de Muller de La Mothe, de onze ans son cadet, et cet ancien élève était devenu pour lui un ami [1]. Depuis le mariage de Glayre avec Marie de Crousaz, ils étaient peut-être aussi parents par alliance assez proche. En effet Muller de La Mothe avait pour mère une Jeanne-Suzanne de Crousaz, dont le frère fut officier au service de Hollande (où Muller entra lui-même) comme le beau-père de Glayre, qui semble avoir passé les dernières années de sa vie chez sa fille. Malheureusement l'état actuel de la généalogie Crousaz ne permet pas de préciser cette alliance.

Mais revenons à Romainmôtier où, entre les courtes apparitions de Glayre, le chef de la police secrète, prolongeant indéfiniment sa visite, se trouvait seul avec les deux suspects et s'efforçait de jouer son jeu, c'est-à-dire de le cacher. Il reconnaît qu'il n'y parvenait pas toujours : « Je passay ainsi l'après-midy avec eux jusqu'à neuf heures de soir. Ils parlèrent et manifestèrent beaucoup de satisfaction de leurs parties, qui ont eu lieu le 14 et le 15, et surtout du Concours du Peuple qui s'était rassemblé, »

Louer les banquets devant Roland cela signifiait bien qu'on ignorait son rôle confidentiel auprès de LL.EE. !... « Je ne sais s'ils remarquèrent sur ma Phisionomie et par ce que je dis que de tels procédés me paraissaient un peu extraordinaires... mais on changea de conversation pour s'entretenir de la pluie et du beau temps »... De la pluie surtout. Elle tombait au point de faire douter que les deux suspects pussent réaliser leur projet. Roland opéra un sondage. « Je leur demandai en les quittant si nous pouvions espérer de les posséder quelques jours ; ils me répondirent avec un air de mistère et d'importance que leur but était de pousser leur course jusqu'à Pontarlier pour s'en retourner ensuite par Yverdon ; ils me demandèrent même quelques renseignements sur la Route qu'ils avaient à tenir. »

Roland en profita pour leur recommander un citoyen de Jougne qui était un de ses informateurs. Et ayant pris d'autre part des dispositions « pour les faire suivre et observer à Pontarlier », il se sentit tranquille et releva son fils de la faction

---

[1] A.C.V., Fonds Glayre, Hn 438. Mémoire justificatif de Muller de La Mothe.

inutile à La Vallée. « Je me dispose à monter à cheval un moment après que j'aprendrai qu'ils sont partis » (de Romainmôtier, le lendemain) « pour savoir s'ils ont passé sans rien dire et sans s'arrêter à Baillaigues où j'instruirai en même tems la personne de confiance qui devra les suivre et les observer en Franche-Comté. »

Roland n'eut pas à guetter le départ des voyageurs. Ceux-ci vinrent en personne lui faire leur compliment d'adieu « environ les 11 heures du matin ». Ils se mettaient vraiment vis-à-vis de Roland en frais de politesse. La veille déjà, dès qu'ils l'avaient vu arriver chez Glayre, « ils me témoignèrent d'abord l'intention où ils étaient de me voir chez moi et de me faire des compliments dont Votre Seigneurie avait eu la bonté de charger M. Rosset pour moi... »

Puisque nous n'avons malheureusement pas la lettre du bailli au colonel, cette petite phrase-là est à passer au crible, de même que quelques mots en post-scriptum de cette même lettre : « M. Rosset m'a dit que votre Seigneurie était toujours dans l'intention de faire sa tournée des Postes cette semaine ; je souhaite très ardemment que sa santé et le tems lui permette d'exécuter cette course et j'attens ses ordres. »

On pourrait conclure de ces deux passages-là que, renseigné par le naïf Rosset lui-même sur son projet de Pontarlier, le baron d'Erlach aurait réussi à dissimuler totalement ce qu'il en pensait. Mais alors, après leur arrestation, Rosset et Muller auraient choisi un système de défense opposé à celui qu'ils ont adopté en réalité. Quelle meilleure preuve à donner de l'innocence de leurs intentions que de dire : « Nous les avons communiquées à Sa Seigneurie qui n'a pas paru les blâmer. » Or ils ont affirmé s'être mis en route pour le Jura sans projet bien déterminé ! Il faut donc supposer que Rosset aurait simplement annoncé au bailli son départ pour Romainmôtier ; mais qu'il en aurait dit plus long à un autre, lequel se serait empressé d'informer Sa Seigneurie. C'est l'explication la plus vraisemblable des messages anodins confiés à Rosset et de l'alarmante lettre expresse.

Le retour des pèlerins fut bien plus rapide qu'on ne l'avait prévu. A peine signalés à Pontarlier, ils sont annoncés sur la route d'Yverdon (sans doute par Sainte-Croix). Ils n'avaient

pas même passé quarante-huit heures au dangereux pays d'origine de la Carmagnole !... Cependant toutes les combinaisons préparées par Roland avaient joué.

Le premier rapport, signé Melley [1], capitaine, est évidemment de la « personne de confiance de Baillaigues » chargée de filer Rosset et Muller. Cet « aristocrate » fidèle a l'orthographe incertaine et le style lourd : « J'ai trouvé les Messieurs en question à Jougne devant l'Auberge des Trois Pigeons le 20 environ une heure après-midy avec quelques personnes du menu Peuple de l'Endroit, leur témoignant le bonheur d'avoir recouvrer leur Roi et le plaisir qu'on en a ressenti dans ce pays... »

Evidemment le Pays de Vaud. On se rappelle que c'est là tout le thème, prétexte ou excuse, des réjouissances d'Ouchy et de Rolle. Puisque les émigrés de Lausanne ont affiché leur tristesse à la nouvelle de Varennes, nous avons bien le droit d'en manifester notre joie, disaient à peu près les démocrates... Il faut noter encore que les émigrés de Lausanne étaient sur ce point particulier en désaccord avec Coblentz où le succès d'une évasion organisée en dehors des Princes n'aurait pas été salué avec joie. Gabriel-Albert d'Erlach n'avait pas tardé à l'apprendre par un de ses émissaires particuliers, malheureusement anonyme « On croit ici que l'arrestation du Roi est un bonheur pour le Parti des Princes... » [2]

« Lesdits Messieurs, » continue l'observateur, « sont ensuite alé diné à ladite auberge et sont partis à environ 4 heures pour Pontarlier où ils ont couché le 21. Le matin ils sont allés chez M. de Rebour, conteroleur des Postes. Ils sont revenus à l'auberge environ à 11 heures 30. »

(Moment bien court ! Il a suffi pourtant, Muller et Rosset l'ont reconnu à l'instruction, à faire d'eux des affiliés au club des Jacobins de Pontarlier, où ce Rebour jouait un rôle éminent...)

« Ledit M. de Rebour » poursuit Melley, « les a accompagnés jusqu'à l'auberge en Uniforme national » (de garde national, probablement). « Lesdits messieurs étaient décorés d'un bout

---

[1] Il y avait à Ballaigues un David Melley né en 1741 (A.C.V., Eb 110/1). Ce doit être lui.

[2] Lettre anonyme, datée de Worms le 5 juillet 1791. On sait que c'est à Worms que résidaient le prince de Condé, en fort bons termes avec le bailli, et son état-major.

de ruban ataché à la boutonnière de l'aby qui est à la Livrée de la Nation » (c'est-à-dire tricolore) « avec cette devise : Vivre pour vivre ou mourir. » Melley a mal lu. La devise est, naturellement : Vivre libre ou Mourir. « Lesdits Messieurs eurent un moment de Conversation devant l'auberge. M. de Rebour leur demanda quel était notre Code de Lois. Les dits Messieurs sont partis immédiatement pour Yverdon. »

Le capitaine Melley gonfle de renseignements généraux ce dossier un peu mince. « Le Club » (des Jacobins, ou si l'on préfère des Amis de la Constitution) « ne s'assemble que le Lundy, à moins qu'il ny ayent des Choses extraordinaires. Si j'avais désirer di être admis des Messieurs avec qui j'ai eu Conversation me firent la politesse de me dire qu'on mi recevrait avec plaisir ; vous ne pouriés vous faire une idée, Monsieur, la confiance qu'ils ont aux Suisses à cause des réjouissances qui se sont faites dans certaines villes du Pays pour la recouvre de leur Roi, qu'ils avoyent versé des larmes de joye quand ils l'on apris. »

S'il ne dit rien d'agréable pour Roland, Melley peut du moins lui affirmer « Que Jai agi avec toute la prudence possible, que Personne ne peut avoir le moindre soubson sur mon voyage. »

Le coadjuteur de Roland à Yverdon signe P. et écrit en camarade : « Mon cher Colonel » au lieu du « Monsieur et très cher Colonel » du capitaine. Son orthographe est meilleure, son style plus aisé. P. d'Yverdon, à la fois « aristocrate » et, plus que probablement, militaire... On est tenté de s'écrier que c'est un des Pillichody... Il faut cependant résister à cette tentation, se contenter, jusqu'à nouvel indice ou confrontation d'écritures, de l'initiale P.

Le premier message de P. écrit à l'aube (le 22 juillet à quatre heures et demie) est plutôt un billet qu'une lettre.

« Hier à sept heures arrivèrent nos deux missionnaires infernaux (que Dieu confonde !) avec tous les caractères extérieurs du charmant sistéme qui les anime... [1] Ils ont été suivis. Je vous rendrai compte de tout : Soyez tranquille, ils ne manqueront pas d'oeuil observateur. Je suis plus courroucé contre ces faquins qu'il est possible de l'imaginer. Leur contenance harogante les fera sûrement canoniser etc., etc. Tout cela est trop long. Vos

[1] Les boutons et rubans dont il sera question plus loin.

intentions seront suivies. Je vous embrasse, mon cher Colonel, et vous souhaite un bon sommeil. Je vais tâcher d'en tâter un instant encore. Je fus obligé hier de me coucher fort tard. »

Deux jours plus tard, P. reprend en détail le récit de l'arrivée à Yverdon des « missionnaires infernaux ».

« ... Contre 6 heures et demie ou sept heures du soir. Le hasard m'avait placé sur le banc de l'orfèvre Simond » (qui devait être en face de l'auberge), « ils descendent, montent à l'auberge et l'instant d'après redessendent sans faire mention de me voir, quoiqu'il leur ait été impossible de détourner les yeux de dessus moi à leur pied à terre » (c'est-à-dire en descendant de cheval), « et que je suis assuré que, dès leur fenêtre l'un d'eux m'a nomé par mon nom et m'a même lorgné. Jugeant de leur volonté à ce trait, je me leve Brusquement comme surpris de rencontrer quelqu'un d'imprévu. J'appelle M. de la Mothe. Je fais les complimens d'usage, lui témoigne du Plaisir de le voir, lui offre de se raffraichir chez moi et de partager avec son compagnon de voyage mon souper, ce qu'ils reffusent l'un et l'autre. Je lui demande s'il venait de la Mothe, que la Saison belle et les ouvrages actuels l'y avait sans doute attiré. »

P., on le voit, joue bien la comédie... La Mothe était une petite seigneurie, rière Yverdon, rachetée par le père du nouveau jacobin, avec le droit pour lui et ses descendants d'ajouter un « de La Mothe » à leur Muller. Ce fief, pour lequel il avait prêté serment de fidélité à LL. EE., rendait Muller, en cas de révolte, doublement parjure : comme seigneur et comme membre du CC. Quand « aux travaux actuels », en juillet, ce sont certainement les moissons.

Rosset prend la parole, poursuit P. « avec un ton d'une fatuité et d'une harogance qui m'indignèrent, dit qu'ils courent le monde, qu'ils viennent de Pontarlier. M. de La Mothe me demande s'il y avait longtemps que je ne vous avais vu » (Vous, on s'en souvient, c'est Roland) « Je réponds : Pas bien longtemps. Il me demande quand je vous verrais. Je répondis que la moisson me donnait beaucoup d'occupations et que je ne savais pas. Prétextant quelques affaires, ils me quittèrent. Imaginez, Colonel, que ces deux Boutefeux portent publiquement à la Boutonnière un ruban large de quatre doigts Bleu Rouge et Blanc. Au centre du Blanc un médaillon avec la devise : Vivre libre ou

Mourir. A leur Chapeau un Bouton où est empreint le Bonnet de la Liberté, une épée et une Branche de laurier. Quant à la légende je n'ai pas pu la lire... »

Dans son Mémoire Justificatif, Muller de La Mothe assure que ces boutons de chapeau, achetés à Morges, ne pouvaient rien avoir de séditieux puisqu'ils commémoraient Guillaume Tell... et le bonnet de Gessler évidemment !

Mais la partie la plus importante de la mission de P., il s'en rendait bien compte, ne consistait pas à décrire des cocardes, ni même à interpréter l'expression des missionnaires. « J'ai conjecturé à l'air avantageux, à quelques propos qu'à mon grand regret je ne peu (pus ?) prolonger, ils étaient très satisfaits de leur voyage. » Il lui fallait encore, et surtout, indiquer qui Muller et Rosset avaient vu pendant leur tournée d'Yverdon, et ce qu'ils avaient dit.

Qui, c'était relativement facile.

« Ils allèrent chez le banneret Corvonts (Correvon), qu'ils ne rencontrèrent pas, prirent le chemin de Clindi par la place, donnèrent le tour par derrière le lac et revinrent souper à l'auberge avec un homme à pied qui les étaient venu joindre (cet être repartit le lendemain matin pour Neuchâtel). L'aprés-souper le fils du Banneret les joignit, mais ils ne sortirent pas de leur chambre. Vendredi matin ils se promenèrent par la Ville avec leur f... Ruban et le fils du Banneret les joignit. Ensemble ils prirent la route de Montagni où ils firent visite à Auberjenois, furent de retour à 11 heures et partirent seuls pour Biolay après-midy. »

Il n'est pas sûr, quoique probable, que le fils du banneret en question fût Pierre-François Correvon, député au Grand Conseil en 1803 [1]. Mais il est certain qu'il s'agit d'Isaac-Louis Auberjonois, ancien officier en Pologne où il avait connu Glayre, connu dans l'histoire pour avoir fait partie de la commission administrative du Léman sous la République helvétique, et dans la littérature pour avoir épousé le modèle d'une héroïne des Lettres de Lausanne de Mme de Charrière, Rosine Roell. Ces noms-là pouvaient, certes, intéresser LL.EE. ; mais leurs

[1] Correvon est né le 26 mars 1768, baptisé à Yverdon. Auberjonois a été baptisé le 1er juillet 1741. Il y avait des rapports d'amitié et de parenté entre eux. A.C.V., Eb 141/11 et 141/12.

opinions de « patriotes » devaient déjà être connues, et ce qu'il aurait fallu savoir c'étaient les propos qu'échangeaient tous ces suspects. Or si P. pouvait feindre un grand désir de s'entretenir avec Muller et Rosset quand il les rencontrait, soi-disant par hasard, impossible de s'introduire à leur suite chez des hommes avec qui il n'était certainement pas lié. L'aubaine d'une nouvelle accouchée et d'un nouveau-né dont on tient à avoir des nouvelles est rare...

Pourtant, apprenant que « les missionnaires » s'arrêteraient à Biolay, probablement au château, P. chercha et trouva un moyen de les y rejoindre : « Je saisis l'occasion de Dillens et Roguin, qui voulaient y faire visite » et le voici parti.

D'après le dictionnaire du Canton de Vaud, c'était une famille Comte, sur laquelle je n'ai aucun renseignement, qui habitait alors le château, actuellement en ruines, de Bioley-Magnoux. Quand les trois Yverdonnois y arrivent, ils apprennent que Muller et Rosset sont repartis. « Ils y ont déjeuné seuls, le Sire du Donjon étant absent » Par ce « seuls », P. entend galamment : sans homme. Ce sont les dames de la maison qui ont reçu les touristes de Pontarlier ; et nous savons par le Mémoire de Muller que, avec l'aimable naïveté de ce sexe, elles ont admiré leurs rubans tricolores et qu'ils leur en ont donné. Ils en ont donné encore à Pachoud, un aubergiste d'Echallens qui n'aimait pas les émigrés ; mais à Echallens déjà ils avaient échappé à la filature de P.

En effet, explique-t-il à Roland, « pour éviter tout soupson sur mes démarches, il me fallait raccompagner Roguin et Dillens à Yverdon ». Si le Roguin en question était Pierre-Louis, noté pour avoir assisté au banquet des Jordils, la prudence s'imposait. Quant au deuxième compagnon de route de P., les Dillens ou d'Illens étant nombreux alors en pays vaudois, je ne hasarderai aucune conjecture sur ses préférences politiques. Il pourrait s'agir de Jean-Louis-Jonas-Emmanuel d'Illens, fils de Marc-Guérard d'Illens et d'Henriette-Marianne Roguin [1].

Une fois tous les « soupsons » possibles déroutés, P. repart vers son devoir. « A la tombée de la nuit, je change de chevaux. J'arrive à 10 heures et demie à Moudon, à onze heures et demie

---

[1] A.C.V., Bg 13 bis, folio 100 ; *R.G.V.*, t. II, p. 129.

à Mézières où j'eus la certitude qu'ils avaient passé sur Lausanne. Je fus de retour chez moi à 4 heures du matin. Je me plante au lit comme si je n'avais pas bougé, personne n'a eu connaissance de mes courses, même chez moi. »

Les renseignements plus généraux ajoutés à son compte-rendu de mandat, qui le montrent en correspondance intime avec les émigrés, cadreraient parfaitement avec l'identification Pillichody... « Point de nouvelles de la Légion, mais d'excellentes de Bruxelles, Coblentz etc. »

On sait que Bruxelles était une terre d'émigration presque à l'égal de Coblentz, et il ne peut s'agir que de la fameuse légion Mirabeau, dont Yverdon était un des points de ralliement [1].

Cependant, avant de clore tout à fait le dossier de Rosset et Muller, rentrés sous la solide houlette du bailli de Lausanne, malgré une affaire de contrebande de poudre qui surgit conjointement à une recrudescence de libelles, Roland dut encore se rendre à Vallorbe. Il y avait rendez-vous avec « la personne de Jougne pour laquelle j'avais remis une adresse à ces Messieurs, dans l'espérance que par là je pourrois être encore mieux instruit de leur manigance dans ce Pays-là. Malheureusement cette personne se trouva absente » (au moment du passage). « Il me dit que ce quidam M. Rebour, controlleur de Postes, était une tête chaude de Paris, domicilié depuis trois ans audit Pontarlier, homme de beaucoup d'esprit et très dangereux, qu'il pourrait peut-être découvrir les accointances qu'ils ont avec lui. Il est parti hier pour Pontarlier... il a promis de me faire passer les résultats de ses recherches. »

A l'encontre des habitants de Jougne qu'avait rencontrés le capitaine Melley, celui-ci est « indigné et affecté de la conduite qu'on a tenue et qu'on tient encore dans notre pays », continue Roland. « Il m'a parlé d'un nommé Strouz, commis chez Portaz [2]. Ses propos et discours indignent les honnêtes gens dans ses

---

[1] La fameuse légion Mirabeau, dont parlent toutes les histoires du Parti des Princes, donna lieu à plusieurs incidents avec les Suisses et alliés. Elle avait été levée par le vicomte de Mirabeau, dit Tonneau, frère cadet du tribun. Mme de Mirabeau, venue à Yverdon pour se rapprocher de son mari, y passa plusieurs années. Archives d'Etat de Berne, AF* III 296.

[2] Louis-François-Benjamin Strous ou Strouz, fils de Marc-Antoine Strouz, de Buchswil (Saint-Gall), et de Judith Fillettaz, né à Lausanne le 15 mai 1757, Associé en 1796 à la maison de banque Porta et Cie. (A.C.V., Eb 71/6 et Bb 25/26, p. 366).

fréquents voyages en Franche-Comté. Il a annoncé qu'après les fédérations [1] le voile allait se lever, la bombe éclater. »

Roland signale encore « comme un sujet très dangereux un nommé Mourer, libraire à Lausanne, qui vient de tems en tems à Orbe où il a sa mère et sa sœur... Sa façon de penser et de parler a scandalisé même les plus démocrates » [2].

La fin de cette dernière lettre de Roland à Erlach nous montre que, tout au moins dans les districts où l'influence de Roland se faisait sentir, les adresses des sujets au Souverain, en cette fin de juillet 1791, si on doit les supposer sincères, n'ont pas pourtant été tout à fait spontanées ! « Je dois beaucoup de remerciemens à Votre Seigneurie pour l'avis qu'Elle a eu la bonté de me donner le 23e du courant. Je m'empresserai de faire les démarches convenables pour faire penser et agir nos différens districts à ce qui leur conviends de faire dans les circonstances pour manifester à LL. EE. leurs sentimens de fidélité et d'attachement pour le Gouvernement. »

Ainsi s'achève le rapport du chef de la police secrète. Mais, à les lire avec attention, ces lettres de Roland à Gabriel-Albert d'Erlach ne nous renseignent pas uniquement sur les faits qu'elles racontent. Nous y apercevons en transparence les réactions de Vaudois de 1791. Ainsi, si l'« harogance » de ces deux « Boutefeux » revenus de Pontarlier tout chamarrés de tricolore indigne peut-être en secret certains passants à l'égal de P., elle n'éveille chez la plupart ni irritation ni enthousiasme manifestes. Sinon P. l'aurait dit. Au cours de cette chevauchée de Sainte-Croix à Lausanne, qui aurait pu être sensationnelle, qu'ils sont rares les incidents à signaler ! Les rencontres aussi. Tout juste celle de deux sympathisants probables, mais discrets : Isaac-Louis Auberjonois, le fils du banneret Correvon ; du mystérieux piéton de la route de Neuchâtel ; et de l'aubergiste Paschoud d'Echallens, qui n'aimait pas les émigrés, mais dont il n'est pas du tout sûr que Muller et Rosset ne soient pas allés se désaltérer chez lui par hasard... Certes on peut supposer que si les missionnaires se sont arrêtés chez le châtelain de Bioley-Magnoux,

---

[1] Comme s'appelait alors la fête du 14 juillet en France « régénérée ».

[2] De Brugg, en Argovie. Voir sur ce libraire et éditeur lausannois, bien connu dans l'histoire du temps, aux Archives d'Etat de Berne, les volumes 36 et 37 des *Actes du Conseil Secret*. Il fut surveillé en effet (il l'était sans doute déjà), mais jamais arrêté.

c'était pour lui parler de leur expédition de Pontarlier. Mais il serait téméraire de conclure du goût des dames du « Donjon » pour les rubans tricolores à leurs sympathies pour la Révolution. Donc, des lettres de P. on pourrait conclure que, vis-à-vis des idées nouvelles, le sentiment le plus répandu dans la campagne, les villes et les villages du Nord du Pays de Vaud était l'indifférence... [1]

Mais si l'on compare les lettres de Roland au Mémoire justificatif de Muller de La Mothe, on arrive à d'autres conclusions encore. Les accusés auraient pu nier qu'ils s'étaient inscrits au club des Jacobins ; or ils ont avoué et Muller invoque seulement en leur faveur les circonstances atténuantes. Il dit, par exemple, n'avoir fait qu'alors la connaissance de Rebour. Ou encore ceci : « Il n'étoit alors aucun arrêt souverain qui avertit les sujets de l'Etat qu'ils deviendroient reprehensibles s'ils s'initioient dans les Clubs Français. Ainsi nous avons pu croire que LL. EE. procedoient à leur égard comme avec les Loges de la Franc Maçonnerie, défendue dans le pays mais sans proscription pour ceux qui s'en font recevoir hors de leur domination... » [2]

Mais ils ont nié avoir prémédité leur expédition de Pontarlier « On voit dans la Procédure que l'idée nous en est venue chemin fesant, allant à Romainmôtier chez M. Glayre... » Or nous savons maintenant que c'est faux. Nous n'avons pas la lettre d'Erlach, mais la réponse de Roland le montre prévenu que les voyageurs allaient passer la frontière... Alors pourquoi le bailli n'a-t-il pas donné l'ordre qu'on les empêchât de la franchir ? Dira-t-on qu'il voulait savoir ce qu'ils allaient faire de l'autre côté du Jura, pour avoir de quoi les « pincer » à leur retour ?

Ce serait oublier combien la situation était sérieuse en juillet 1791 pour les Bernois. Pendant l'interrègne constitutionnel et diplomatique qui suivit la fuite et l'arrestation de Louis XVI, la révolution de gauche qui éclata un an plus tard aurait fort bien pu se produire, grosse des mêmes menaces pour les Suisses et

---

[1] Dans les fragments du Journal de Philippe Secretan, édité par René Secrétan, voir ses descriptions, peu flatteuses, des participants aux banquets, et ce qu'il dit de l'opinion au nord de Lausanne « Ici » (à Penthaz) « règnent les Justiciers, les Chatelains, les Curiaux, les Ministres, les Baillifs et sur tout cela LL. EE. dont la force est incalculable s'ils savent choisir les bons bouts ». *R.H.V.*, 1947, p. 6.

[2] Le choix de l'exemple donne à penser que Muller de La Mothe était franc-maçon lui-même, comme son ami Glayre.

leurs régiments. Que serait-il arrivé alors si les jacobins vaudois avaient appelé à l'aide leurs « frères et amis » comtois ?

On le sait, ce fut le contraire qui survint. Un coup de barre à droite donné à Paris [1] aboutit au rétablissement d'une royauté précaire, donc à un répit pour les Bernois. Quand ils eurent reçu l'assurance de Paris [2] qu'aucune autorité constituée n'interviendrait dans leurs affaires intérieures, il était humain qu'ils fissent payer à leurs sujets les craintes passées.

Ainsi c'est à Paris qu'il faut chercher, une fois de plus, la cause des événements survenus ici. Les démocrates enthousiastes d'Ouchy et de Rolle l'étaient à l'instar de Paris ; et c'est à la suite de la réaction des « constitutionnels » de Paris que les Bernois se sont décidés, avec lenteur, à opérer la leur.

CÉCILE-RENÉ DELHORBE.

---

[1] Le 17 juillet 1791. Mais on devait l'ignorer encore à Lausanne le 21 ou du moins on n'était pas en état d'en supputer les conséquences.

[2] Par l'intermédiaire de Théobald Bacher, chargé d'affaires intérimaire à Soleure et du ministre intérimaire, le comte de Montmorin ; et par le comte d'Affry, dont le rôle était au moins autant diplomatique que militaire. Il y a justement dans le dossier une lettre autographe de lui, des plus rassurantes, au Conseil secret de Berne.